

20120326_DL_03

OBJET :

Charte de l'action sociale
du CNAS

Date de convocation :
20 mars 2012

Date de séance :
26 mars 2012

Date d'affichage :
19 avril 2012

Membres en exercice : 9

Membres présents : 6

Membres votants : 6

ABSENTS : cf. PVS

Adoptée à l'unanimité

**Jours et heures
d'ouverture du syndicat
mixte :**

Du lundi au vendredi

de 9h00 à 12h30

et

de 14h00 à 17h30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille douze, le vingt-six mars à 17h00 le Bureau légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-François VASSEUR

Étaient présents : Jean-François VASSEUR, Stéphane BRUNEL, Daniel CARPENTIER, Patrice LETALLE, Jean-Claude RENAUX et Jean-Pierre TETU.

Secrétaire de séance : Jean-Claude RENAUX

LE BUREAU

- Vu la délibération du Comité syndical du 6 juin 2011 portant sur les délégations du Bureau,
- Vu la délibération n°3 du 2 juin 2009 validant l'adhésion au Comité National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités territoriales,
- Vu la Charte de l'action sociale adoptée par l'Assemblée générale du CNAS en juin 2011,

DELIBERE

ARTICLE 1 – Le Président est autorisé à cosigner la Charte de l'action sociale du CNAS avec l'agent correspondant de Somme numérique.

ARTICLE 2 – Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.